



Compte-rendu Du Procès verbal De L'Assemblée Générale Ordinaire Du 29 janvier 2015 à La Bouille.

Présents : 38.

Pouvoirs : 8.

Excusés : 1.

Ordre du jour.

Point 1 - Approbation du PV de l'Agde du 25 avril 2014.

Point 2 – Point sur la révision du POS en PLU de Sahurs (PADD).

Point 3 – Point sur le projet de station de transit sur la commune de Moulineaux.

Point 4 – Rapport moral et d'activité année 2014.

Point 5 – Rapport financier année 2014.

Point 6 – Discussion et vote des rapports.

Point 7 –Renouvellement des membres du Conseil d'Administration : Présentation des candidatures – vote des adhérents. Bienvenue aux nouveaux membres élus.

Point 8 – Questions diverses. Clôture de l'assemblée ordinaire.

Assemblée Ordinaire.

Pierre Lebrun souhaite la bienvenue aux adhérents et aux personnes présentes en informant que l'assemblée ordinaire sera suivie d'une assemblée extraordinaire comme formulé dans la convocation envoyée aux membres adhérents.

Il informe que le nombre des adhérents pour l'année 2014 est de 55 personnes.

Les membres présents et les pouvoirs donnés permettent d'avoir le quorum et de délibérer valablement les points de l'ordre du jour.

Le Président déclare l'assemblée générale ordinaire ouverte.

Point 1. *Approbation du PV de l'Agde du 25/04/2014.*

Pierre Lebrun effectue la lecture de l'ordre du jour de la réunion de l'Agde du 25/04/2014 en précisant que ce CR était depuis sa rédaction, à la disposition de tous les adhérents sur le site de l'association, pour sa lecture complète.

Point 2 : *Point sur la révision du POS en PLU de Sahurs (PADD).*

Le point est présenté par le président.

Lors de la 1^{ère} réunion du 19 juin 2013, l'association avait demandé par courrier d'être associée à la réunion de présentation des diagnostics aux PPA.

Cette demande avait été rejetée.

Nous avons donc assisté à la réunion publique du 29/10/2013 et expliqué notre volonté de dire NON au projet photovoltaïque du GPMR.

Nous savons tous que ce projet s'est trouvé abandonné et ce, grâce à la mobilisation de tous les riverains des communes avoisinantes rassemblés dans notre association.

La volonté du bureau était de maintenir une grande vigilance sur le déroulement des travaux entrepris par la mairie de Sahurs pour la mise en place de son PLU.

Le 29 octobre 2014, 1 an après la 1^{ère} réunion de présentation aux PPA, nous étions invités par la mairie de Sahurs à la présentation du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) aux personnes publiques associées, réalisée par le cabinet GEODEV.

Dans cette réunion (qui nous était interdite l'année d'avant) nous avons rappelé notre volonté de conserver les anciennes chambres de dépôts en terres Naturelles et agricoles.

Le 1^{er} décembre 2014 une réunion publique avait lieu sur le même sujet.

Les conclusions de cette réunion publique avec GEODEV faisaient ressortir les points suivants.

Pour le paysage et le patrimoine.

Préservation des grands sites naturels remarquables (Natura 2000 – Site classé – site inscrit – ZNIEFF – prairies humides.

Conserver les fossés, mares, vergers boisements.

Conforter la trame bleue et verte

Environnement.

Préserver les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité. (La Seine avec son chemin du halage est un corridor humide)

Interdire les activités dangereuses ou générant des nuisances.

L'ancienne chambre des dépôts sur le plan retenu, se situe dans un périmètre de préservation des sites naturels remarquables et dans la zone des contraintes d'inconstructibilité.

A notre connaissance, le zonage définitif n'est pas encore établi par le Conseil Municipal de Sahurs **MAIS**, le maire de la commune nous a certifié que cette zone resterait **NATURELLE**.

Le Scot est valable et ne peut être bougé durant 10 années.

La culture du maïs se poursuivra comme par le passé avec l'objectif de continuer une dépollution des terres dont les analyses s'améliorent d'année en année.

Madame Sandrine Samson, chef du service environnement au GPMR, nous a confirmé que les analyses pour 2014 relevées sur le maïs plante entière des 4 parcelles de l'ancienne chambre de dépôt de sédiments de dragage de Sahurs, étaient en conformité avec le seuil Arrêté Fourrage. Elle a affirmé que celles-ci (les analyses) s'amélioreraient d'année en année.

L'analyse des sols (différents casiers) démontre également une amélioration en teneur des différents métaux.

Elle confirme qu'au vu des résultats l'ensemble des parcelles peuvent être récoltées pour une **utilisation maïs grains ou en ensilage.**

Point 3 : *Point sur le projet de station de transit sur la commune de Mouligneaux.*

Le GPMR est à l'initiative du projet ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement).

Lors de la dernière réunion publique du 10/12/2014 à Mouligneaux en présence de Mme le Maire de Mouligneaux et des représentants du GPMR dont son directeur M. SOENEN, les personnes mobilisées contre le projet ainsi que les associations (ADBS et Boucle de Roumare) ont contribué à l'élaboration d'un document rédigé par Fabrice DRAIN et remis en main propre au représentant du GPMR.

(Ce document est à disposition sur le site de l'Association pour sa lecture).

Il rappelle l'incohérence du projet ICPE – son inadaptation dans le site – il rappelle les pollutions et les risques pour l'environnement et sa population – Il soulève et rappelle ce projet établi au mépris des classements, protections et règlements – en contradiction totale avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) – en contradiction avec la loi sur l'eau.

Le document remis signale un constat de fonctionnement actuel comme une station de transit alors que l'enquête publique n'avait pas été réalisée.

Des questions étaient posées par les riverains sur le projet de RVSL aval dont l'enquête publique était initialement prévue avec celle de la Station de Transit.

Suite à cette réunion, le CA et les riverains des communes concernées se sont réunis pour s'organiser et former un groupe de travail.

Des premières démarches sont réalisées avec des courriers envoyés à **M. le Préfet et Mme la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie** avant la remise de l'enquête publique du commissaire enquêteur à l'administratif de la Préfecture.

Lors de l'enquête publique sur les communes de La Bouille Moulineaux et Sahurs des avis et documents étaient remis aux registres du commissaire enquêteur déposés en mairie de La Bouille et Moulineaux dont ceux de l'Association de défenses des berges de Seine – de Patrick Valentini – de JM. Thomas – d'Agnès Vidal-Thomas – de JF. Thébault et de Mme Sonia Goubert – de Anthony Avril.

Depuis, les rapports du commissaire enquêteur sont rendus publics. **Il est important de faire les lectures des différents documents pour se faire une appréciation et envisager de quelle manière l'association peut intervenir.**

L'avis écrit du commissaire sur la demande d'exploiter par le GPMR une station de transit de sédiments de dragage de la Seine à Moulineaux et La Bouille prend les avantages et les inconvénients du projet et, avec l'appui des considérations et des éléments d'appréciation de son rapport d'enquête, **il donne un avis favorable au projet du GPMR.**

Beaucoup de personnes ne pensaient certainement pas à ce dénouement.

Il justifie son avis donné par **l'intérêt général du projet** et **l'engagement du GPMR de prendre des mesures** d'évitement et de réduction du bruit, de réaliser un suivi acoustique, de mettre en réfection la piste d'accès et de créer des aménagements paysagers dès 2015 en concertation avec des représentants d'associations et des municipalités.

Le commissaire considère néanmoins **que les préoccupations des riverains sont justifiées.**

Qu'en est-il aujourd'hui ?? A notre connaissance, le GPMR n'a pas contacté les représentants des associations (défense des Berges de Seine et Boucle de Roumare) pour enfin, discuter efficacement autour d'une table commune.

Voilà de quoi mobiliser les membres du nouveau CA qui sera élu et les adhérents de l'association pour cette année 2015.

Point 4 : ***Rapport moral et d'activité de l'année 2014.***

Le Président remercie l'équipe du Conseil d'Administration actuel qui par sa disponibilité, son travail et son bénévolat, a permis de faire annuler le projet Photovoltaïque et de maintenir en activité l'association durant toute l'année 2014.

Il explique que l'activité maintenue a permis de mettre en évidence et de poser les prémices de l'action en cours contre ce projet d'implantation d'une station de transit des sédiments de dragage sur la chambre de dépôts de Moulineaux.

En réalité il s'agit d'une gestion nouvelle des sédiments « sablo-granuleux » issus des dragages de la Seine pour leur revalorisation commercialisés et destinés au BTP.

Cette information donnée par le bulletin n° 4 de l'Association souscrivait à une mobilisation des riverains des communes de Moulineaux La Bouille Caumont et Sahurs avant la fin 2014.

Il rappelle le travail accompli par l'équipe en place et, particulièrement celui de Dominique Jourdain qui a réalisé un travail formidable en informatique, pour installer et faire fonctionner tel que nous le voyons aujourd'hui, le site internet de l'association Défense des Berges de Seine.

Il remercie encore l'équipe sortante et **particulièrement le bureau** qui par sa disponibilité et sa ténacité, a permis de maintenir un fonctionnement cohérent et responsable durant ces 3 années de fonctionnement de l'association.

Point 5 : ***Rapport financier année 2014.***

La trésorerie est tenue par Chantal Lefebvre trésorière de l'association. Le rapport financier établi est expliqué est donné par Dany Gruyters secrétaire de l'ADBS.

L'actif de fin 2014 est de 1045,70 euros.

Il est précisé que l'action engagée début 2015 (station de transit) avait généré des dépenses de fonctionnement non comptabilisées dans le bilan de fin 2014. Ces frais s'élèvent à la somme de 128.61 euros comptabilisés dans les comptes de l'année en cours.

Point 6 : ***Discussion et vote des rapports.***

Les points suivants sont votés à l'unanimité des personnes présentes.

- Approbation du PV de l'Agglo du 25/04/2014.
- Rapport moral et d'activité de l'année 2014.
- Rapport financier de l'année 2014.

Point 7 : *Renouvellement des membres du Conseil d'Administration.*

Pierre Lebrun rappelle qu'un appel à candidature avait été réalisé par courrier postal individuel adressé à chaque adhérent inscrit en 2014. Cet appel avait pour résultat un retour des candidatures suivantes.

N°	NOMS	PRENOMS	<i>Communes</i>	Position.	
1	AUDIBERT	Florent	Moulineaux		
2	AVRIL	Anthony	Moulineaux		
3	BARRAULT	Manuel	Moulineaux		
4	BORDEAUX	Hélène	Moulineaux		
5	COMONT	Denis	Sahurs		
6	DEGREMONT	Betty	Sahurs		
7	DRAIN	Fabrice	Sahurs		
8	DRAIN	Nathalie	Sahurs		
9	JOURDAIN	Dominique	Sahurs	Sortant	
10	LHOMMET	Edouard	Sahurs		
11	L'HUISSIER	Roger	La Bouille	Sortant	
12	PEASE-LHOMMET	Elena	Sahurs		
13	POTEL	Nicole	Caumont	Sortant	
14	TARNOT	Régine	La Bouille		
15	THEBAULT	Jean-François	Sahurs		
16	THOMAS-VIGNAL	Agnès	La Bouille		
17	THOMAS	Jean-Michel	La Bouille	Sortant	
18	TOUSSAINT	Sylviane	La Bouille		
19	VERNEUIL- BARRAULT	Sylvie	Moulineaux		
20	COMONT	Anne	Sahurs		

Les candidats sont élus à l'unanimité des adhérents présents.

Pierre Lebrun Président, souhaite la bienvenue au nouveau conseil d'administration, rappelle que dès cet instant le précédent conseil dont le bureau actuel sont sortants, avec la conséquence immédiate pour les nouveaux membres du CA de former un bureau pour permettre à l'association de fonctionner immédiatement.

Cette possibilité est donnée avec la convocation en Agle Extraordinaire des membres présents dès la clôture de l'Agle ordinaire par le bureau sortant.

Point 8 : *Questions diverses.*

Aucune question n'étant posée,

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, le Président clôture la séance.

Fait à Sahurs le 29/01/2015.

Le Président – Pierre LEBRUN.

Le Secrétaire – Dany GRUYTHERS